

MAIRIE



De

CASSAGNES

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 17 MARS 2009 à 10H

Le dix sept mars deux mil neuf à dix heures, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 10

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, , Mme CAILHOL. DACHARY Lucie

Excusé : Mr ALADEL Francis

Date de convocation: 9 mars 2009

Date d'affichage: 9 mars 2009

Secrétaire de séance : Bernard LANDIECH

Délibération sur le vote du taux d'imposition pour 2009 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1.04 % sur les taux d'imposition Taxe d'habitation et Taxe foncière. Le taux du foncier non bâti reste inchangé.

Les Taux votés passent à 8.42 pour la taxe d'habitation, 13.07 pour le foncier bâti et reste à 149.88 pour le foncier non bâti.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouvelles bases d'imposition.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le